



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur l'exclusion du karaté des Jeux olympiques de Paris 2024

Question écrite n° 20644

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge Mme la ministre des sports sur l'éviction du karaté des JO de Paris 2024. Par une décision du 21 février 2019, le Comité d'organisation des jeux Olympiques (le COJO) de Paris 2024 a exclu le karaté de sa liste des sports additionnels, alors même que la discipline figurera comme sport olympique pour les JO de Tokyo de 2020. Pourtant forte de 252 700 licenciés dont 28 % de jeunes, présente sur l'ensemble du territoire national avec 4 900 clubs, la fédération française de karaté vit à juste titre cette décision comme une humiliation et une injustice, d'autant que les arguments invoqués ne paraissent pas convaincants. Discipline particulièrement noble et véhiculant à merveille les valeurs de l'olympisme, le karaté a toute sa place, de manière durable, dans les disciplines olympiques. Dans le même temps, il semblerait que le squash pourrait connaître un sort identique. Il lui demande ce que le Gouvernement a décidé de faire pour soutenir les disciplines éconduites et convaincre le Comité d'organisation de revenir sur sa décision.

Texte de la réponse

Le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (COJO) a choisi les quatre sports additionnels suivants au programme olympique : le break dance, le skateboard, l'escalade et le surf. Cette décision a été annoncée le 21 février 2019 par le COJO, en conformité avec les principes qu'il avait fixés : choix de sports innovants, à dominante urbaine et ayant un fort impact sur la jeunesse. Elle a été approuvée par la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) le 27 mars, puis par la session du CIO le 25 juin, à l'unanimité. En décembre 2020, elle sera soumise à la validation du CIO qui aura encore la faculté de retirer un ou plusieurs des quatre sports additionnels choisis par le COJO. Mais dès à présent, il n'est plus possible d'ajouter de nouveaux sports à cette liste. Le COJO avait reçu début mars la Fédération internationale de karaté, peu après l'annonce de ces nouveaux sports, afin de répondre à ses interrogations. Aucune négociation n'avait été engagée par la suite entre ces deux instances. En tout état de cause, le ministère des sports rappelle son soutien appuyé à la fédération française de karaté. Il a ainsi été décidé de lui accorder en 2019 une subvention de plus d'un million d'euros, notamment pour le développement du sport de haut niveau dans la perspective des JO de 2020 où le karaté figurera au programme des Jeux olympiques de Tokyo, conformément à la décision du COJO japonais. Ce montant représente une augmentation de l'ordre de 20 % par rapport à l'effort financier du ministère des sports en 2018 et marque son attachement à ce sport, porteur de valeurs fortes et qui compte plus de 250 000 licenciés. Indépendamment du choix du COJO quant aux sports additionnels qui figureront au programme de Paris 2024, la pratique du karaté en France continuera de faire l'objet d'une grande attention de la part du ministère des sports.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20644

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5510

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7209